

COMMUNE DU POET
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
CCONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU jeudi 06 mars 2025

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
 Membres en exercice : 14 - **Date de convocation : 28/02/2025**

Le 06 mars 2025 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRESENTS : Georges Papegay, Agnès Rey, Marie-Anne Guichard, Geneviève Givaudan, Thimothée Blanc, Bruno Baillon, Alain Montay, Michelle Jolivet.

REPRESENTES : Bernard Neau par Alain Montay - Thierry Juestz d'Inglemarre par Georges Papegay - Pauline Chabot par Geneviève Givaudan - Jean-Hubert Ferrer par Agnès Rey

Absents : Audrey Dusserre-Bresson, Jean-Christophe Simon

0 – Désignation d'un secrétaire de séance : Thimothée Blanc

Ouverture de la Séance à 19h03

Approbation du compte rendu du CM du 06/02/2025 : 1 abstention 11 pour

<i>Intitulé</i>	1 – Choix du programmiste						
<i>Présentation</i>	<p>La commune a lancé avec l'aide du CAUE un appel d'offres pour choisir un programmiste pour la rénovation de l'école. Le CAUE a effectué l'analyse des offres. 12 bureaux d'études ont répondu et toutes les offres sont recevables. L'analyse a été faite de la façon suivante</p> <p>L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants, pondérés comme suit :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Critère de choix</th> <th style="text-align: center;">Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Valeur technique</td> <td style="text-align: center;">70%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Prix</td> <td style="text-align: center;">30%</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'analyse du critère « valeur technique » a été réalisée à partir de la note méthodologique et noté / 20 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les moyens humains affectés à l'opération (noté sur 8) <ul style="list-style-type: none"> ○ Présence des CV, compétences et références (noté sur 4) ○ Répartition des rôles détaillée (noté sur 4) • Une note méthodologie (notée sur 12) <p>Puis est appliquée la pondération : $note / 70 = (note \div 20) \times 70$</p> <p>L'analyse du critère « prix » a été notée /20 comme suit : : (meilleur prix \div prix proposé) X 20</p> <p>Puis est appliquée la pondération : $note / 30 = (note \div 20) \times 30$</p>	Critère de choix	Pondération	Valeur technique	70%	Prix	30%
Critère de choix	Pondération						
Valeur technique	70%						
Prix	30%						

TB

	<p>Après une première commission, les élus présents ont retenu deux entreprises pour un entretien : Françoise Comte et l'Agence des Territoires de Montagne (ATM).</p> <p>Suite à cet entretien le Maire propose de retenir le groupement de Françoise Comte pour un montant de 29 700€ pour la tranche ferme et 11 550€ pour les options.</p>
<i>Débats</i>	<p>Il est fait précision que les entreprises retenues pour l'entretien sont des entreprises locales, ATM est du 05 et Françoise Comte est du 04.</p> <p>Les analyses des entreprises ont été réalisées avec l'appui du CAUE (la cotisation était de 2700€)</p>
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	2 – Bail emphytéotiques panneau photovoltaïque
<i>Présentation</i>	<p>Présentation d'un projet sur le terrain Pigeonnier par LPI Energies le 06 février avant le conseil municipal.</p> <p>Une autre proposition est arrivée en mairie.</p> <p>Le Maire présente les deux projets et proposer de retenir celui avec l'avantage économique le plus important soit LPI énergies.</p>
<i>Débats</i>	<p>Le terrain du Pigeonnier est aujourd'hui inutilisé. La réflexion s'était portée sur son utilisation pour stocker des déchets vers, mais compte tenu des réglementations (interdiction de faire brûler, d'enterrer) et des couts de traitement des déchets vert (cout humain et financier). Le conseil municipal a proposé d'utiliser ce terrain pour implanter des panneaux photovoltaïques.</p> <p>La proposition de LPI prévoit une superficie de moins de 10000m2 pour un montant d'environ 10 000€ par an (hors taxe sur les panneaux photovoltaïques). Le bail sera de 22 ans avec une option de renouvellement 2 fois de 10 années supplémentaires. L'entreprise s'engage à retraiter les panneaux photovoltaïques une fois que l'installation sera démontée.</p> <p>La deuxième proposition reçue, prévoit un loyer de 10 000€, sans précision de la composition des revenus. De plus, la superficie du parc prend en compte la totalité du terrain (difficile dans la réalité compte tenu de certaines pentes) et aussi les terrains appartenant à EDF qui sont adjacents.</p> <p>La proposition de LPI est plus détaillée et plus précise, il est par conséquent proposé de retenir la proposition de l'entreprise LPI.</p>
<i>Vote</i>	1 contre 11 pour

<i>Intitulé</i>	3 – Zone d'accélération des énergies renouvelables
<i>Présentation</i>	Les zones d'accélération des énergies renouvelables ont déjà été validé par la commune. Le Maire propose de rajouter les parcelles pour le projet présenté ci-dessus en photovoltaïque au sol et en toiture et à la Beffie.
<i>Débats</i>	Il convient de revalider le document après y avoir apporté des modifications, changement de zonage de photovoltaïque en toiture à photovoltaïque au sol. De plus, un projet futur, proche de la Beffie prévoit de potentiel implantation photovoltaïque (toiture et ombrière), il est proposé de rajouter la zone. Une remarque est faite sur certains zonages qui paraissent faux, la correction avait été demandé, elle sera renouvelée.
<i>Vote</i>	1 contre 11 pour

<i>Intitulé</i>	4 – Convention socle lecture publique
<i>Présentation</i>	Monsieur le Maire présente la convention socle de lecture publique reçue de la bibliothèque départementale dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique 2024-2028. Cette convention définit les conditions de partenariat entre la médiathèque municipale de la commune et la bibliothèque départementale. Cela permettra à la commune de faire partie du réseau et de bénéficier des services du département. Cette convention est signée pour la période 2024-2028. Il donne lecture de la convention.
<i>Débats</i>	La convention est signée jusqu'en 2028 (soit 3 ans) avec la BDP car la bibliothèque est municipale.
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	5 – Taxe sur les logements vacants
<i>Présentation</i>	De nombreuses demandes de recherche de logement parviennent en mairie et de nombreux logements sont vacants. Afin d'inciter à la location, il est proposé d'instaurer une taxe sur les logements vacants.
<i>Débats</i>	Les logements vacants sont différents des résidences secondaires (déclarés lors de la déclaration annuelle individuel à l'administration fiscale). De plus en plus de communes mettent en place cette taxe pour inciter les propriétaires à louer leur logement. Le taux de la taxe sera décidé lors d'un prochain conseil municipal et ne sera applicable à partir de 2026.
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	6 – Programme Agil'ité
<i>Présentation</i>	Dans le cadre du sport santé, le Maire propose d'adhérer à la SCIC. Convention à signer / 2€ par habitant

<i>Débats</i>	Ce montant pourra être récupéré si la commune se retire de ce programme. Ce programme permet à la commune de bénéficier d'animations pour personnes âgées gratuitement (les locaux devront être mis à disposition).
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	7- Création d'un poste de contractuel pour les services techniques
<i>Présentation</i>	Afin de renforcer les services techniques pour le printemps et l'été le Maire propose de créer un poste d'agent contractuel du 1 ^{er} avril au 30 septembre pour faire face à un accroissement d'activité.
<i>Débats</i>	Pas de débat
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	8 – Choix des entreprises pour le portail de l'école
<i>Présentation</i>	<p>Portail : trois propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DANAUS : 12 215.10€ (portail en aluminium) - Alp concept 8 128.84€ mais ne répond pas à la demande de commande à distance - Boutique du menuisier 11 363.63€ (portail en mercure). Ce devis date d'octobre et n'a pas répondu à la demande d'actualisation des prix <p>Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise</p> <p>A cela il faut rajouter le prix du terrassement 2901.70€ HT (1 seul devis, pas d'autres réponses)</p>
<i>Débats</i>	Une subvention avait été accordé pour ces travaux (et autres), il convient donc de réaliser les travaux pour les conserver. Ces travaux permettront de renforcer la sécurité de l'école. Le terrassement prévoit de tirer une ligne électrique pour alimenter le portail.
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	9 – DECI
<i>Présentation</i>	La commune doit renouveler sa convention pour le contrôle de la défense incendie. Jusqu'à présent le SDIS le réalise, le maire propose de poursuivre avec le SDIS 05 avec une convention renouvelable tous les 3 ans. Le tarif applicable est de 32€ par poteau
<i>Débats</i>	La commune possède environ 42 bornes incendies
<i>Vote</i>	1 abstention 11 pour

La séance est levée à 19h42

Secrétaire de séance : Thimothée Blanc

Divers :

- Recensement : 807 bulletins individuels (il faudra ajouter la population comptée à part) / 504 logements dont 399 résidences principales - 20 logements occasionnels, 51 résidences secondaires – 30 logements vacants
- Réunion publique sur le PLU le 27 mars à la salle des fêtes
- Schéma directeur eau potable et assainissement
- Voyage scolaire
- Rénovation 1^{er} étage école
- Peupliers au stade

Le secrétaire



Le Maire



Les délibérations, dans leur intégralité, sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du public

